

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF669

présenté par
M. Fabien Roussel et M. Dufrègne

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nouveau cadeau fiscal de 0,1 milliard d'euros, il n'y a pas lieu de supprimer le taux supérieur de la taxe sur les salaires. Tel est le sens du présent amendement.